

Les associations

Le comité des fêtes Aulhat-Flat organise cette année encore ses festivités d'été, les aubades auront lieu du vendredi 22 juillet au dimanche 24 et lors du week-end 30-31 juillet nous organisons une retraite aux flambeaux suivi d'un feu de joie le samedi 30 ainsi qu'une paella géante le dimanche 31. Nous espérons vous voir nombreux !

Le club de l'amitié : C'est avec une infinie tristesse que nous avons accompagné Jean Félix Mottet en sa dernière demeure. Jean Félix a été très actif au sein du Club de l'Amitié Aulhat-Flat. Très adroit de ses mains, il nous a laissé de très beaux objets qui nous rendent énormément de services. C'est très sincèrement que nous présentons nos sincères condoléances à Annie, son épouse, ainsi qu'à ses enfants.



Un des derniers bons moments passé avec Jean Félix au Garden Palace, en compagnie de Guylène Laur la chanteuse et amie du couple.

L'amicale laïque des 3 villages : Les enfants déguisés ont défilé lors du Carnaval le 3 avril. Le 22 mai, de nombreuses personnes sont parties de Brenat pour une randonnée à la découverte de nos villages. Le 28 mai à Brenat, la troupe de théâtre les Flagadas a offert sa dernière représentation en guise d'au revoir. Le 25 juin, la kermesse a réuni de nombreux enfants des trois écoles.

L'Amicale Laïque des trois villages finance de nombreuses activités pour les 3 écoles du RPI : cette année, elle a financé les séances de piscine des élèves de Flat, ainsi que leurs sorties et visites à Clermont et sur le plateau d'Ally ; Egalement les sorties nature et forêt pour l'école de Brenat, avec la présence d'un intervenant, ainsi que l'achat de nombreux livres pour l'école ; Pour Aulhat des sorties en forêt, ainsi que de nombreuses séances de musique et d'expression corporelle avec deux intervenants afin de créer un spectacle de fin d'année.

Après les vacances d'été, les activités de l'Amicale Laïque des trois villages reprendront, avec la gym les mercredis et vendredis soirs à la salle d'activité de Flat, l'atelier des petites mains les mardis soirs à la salle d'activité de Flat. Les barnums, la vaisselle et la structure gonflable sont toujours proposés à la location. Plusieurs dates sont à retenir dès maintenant : le Marché de Noël le 4 décembre, et le loto le 17 décembre.

Notre assemblée générale aura lieu fin septembre, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous avons besoin d'idées, de bras plus ou moins musclés, et bien sûr de bonne humeur !

Contact : Cyrille Meallet 06.29.39.78.45 ou Evelyne Langlois 06.86.49.29.66

L'Amicale Laïque des 3 Villages a fait samedi 11 Juin son dernier Atelier Cuisine du Monde. Cet Atelier commencé en novembre 2011 avec la Cuisine Algérienne s'est terminé avec la Cuisine Portugaise. Pendant ces 5 années c'est environ 12 pays que nous avons visités à travers leur cuisine : l'Italie, l'Inde, le Mexique, La Réunion, le Sénégal, etc. ...

Nous pensons que les personnes qui ont participé ont aimé ces rencontres et ces échanges, qui ont toujours été très riches et très conviviales. Malheureusement nous constatons une fréquentation en baisse qui ne nous permet pas de continuer car nous nous devons d'équilibrer cette activité.

Notre but était d'apporter une nouvelle activité dans nos villages et de permettre aux habitants de se rencontrer.

La Communauté de Communes organise des randonnée commentée : venez découvrir les chemins, l'histoire et le patrimoine de notre village pendant une matinée. Randonnée facile, environ 10 km. A Aulhat-Flat, le 16 octobre. RDV à 9 h devant l'église d'Aulhat

L'écho des villages

Bulletin municipal d'information de la commune d'Aulhat-Flat

Juillet 2016 N° 2

Le mot du Maire

Notre nouvelle commune existe depuis 7 mois et vos élus ont travaillé pour mettre en place les fondements d'une organisation administrative et technique adaptée au nouveau contexte.

Parallèlement, après avoir voté les comptes administratifs 2015 des deux anciennes communes, des décisions ont été prises pour 2016 concernant le budget de fonctionnement, les investissements, les taux des impôts locaux et des réflexions ont été entamées concernant les projets d'investissements des prochaines années.

Sur tous ces sujets, vous trouverez dans les pages de votre journal les précisions que vous attendez.

Nous vous informons aussi sur l'évolution concernant la communauté des communes des Coteaux de l'Allier qui va disparaître le 31 décembre 2016 pour être intégrée au sein de la nouvelle communauté de communes du « Pays d'Issoire » qui regroupera 8 communautés de communes représentant 90 communes.

Ce journal communal veut être un trait d'union entre vos élus et les habitants d'Aulhat - Flat. Nous vous informons de nos décisions, à charge pour vous de nous donner votre avis; pour cela, vos élus sont à votre disposition pour vous écouter, vous renseigner et vous aider.

Bonne lecture et bon été

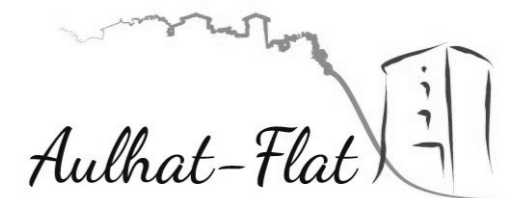
Gérard THEVIER

Sommaire

- Budget, comptes communaux, Impôts locaux
- Travaux
- Informations générales
- Affaires sociales, Etat civil
- Animations
- Associations

Voici le nouveau logo de la commune qui a été présenté et retenu lors du dernier conseil municipal. Le conseil a également choisi un nouveau nom pour les habitants de la nouvelle commune :

Les AUFLATOIS



Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations municipales sur le nouveau site internet : **aulhat-flat.fr**

Comptes et budget

Comptes 2015 :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes 2015 des 2 anciennes communes pour lesquels il faut retenir :

- Un excédent de fonctionnement global 2015 de 110 000 € (90 000 € à Aulhat et 20 000 € à Flat)
- Des dépenses d'investissements de 146 000 € (61 000 € à Aulhat et 85 000 € à Flat)
- Un endettement au 31 décembre 2015 de 351 000 €
- Un disponible de trésorerie à cette même date de 438 000 €

Budget 2016 :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2016 sur les bases suivantes (tous les chiffres sont en €):

Budget des dépenses de fonctionnement :

Frais de personnel	125 000
Charges générales (énergie, entretien voirie et bâtiments, frais scolaires avec cantine et transport, frais administratifs et sociaux...)	116 000
Charges de gestion (indemnités de fonction, dépenses de secours et incendie...)	61 000
Frais financiers	13 000
Total des dépenses	315 000

Il faut noter l'effort financier réalisé par les maires et adjoints concernant les indemnités de fonction :

Pour la nouvelle commune, la loi autorise un budget annuel de 44 500 €

Les indemnités perçues en 2015 par les élus des 2 ex-communes étaient de 33 500 €

Les indemnités 2016 ont été fixées à 26 200 €, soit un gain de 18 300 € par rapport aux indemnités légales et de 7 300 € par rapport à l'année précédente.

Budget des recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes	220 000
Dotations de l'Etat	202 000
Divers produits (locations appartements)	19 000
Total des recettes	441 000

Ce budget dégage donc un excédent de fonctionnement de 126 000 € qui permettra de financer une grande partie des investissements de l'année.

Animations

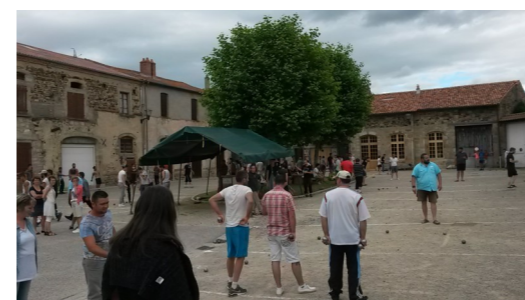
Jumelage Flat Moustiers:

Cette année, nous avons reçu nos amis de Moustier les 29, 30 avril et 1er mai. Un programme touristique leur a été préparé pour la journée du samedi. Dimanche, après une matinée libre dans les familles, le "pot" offert par la municipalité a permis à nos hôtes de faire connaissance avec le maire et quelques-uns des conseillers municipaux de Aulhat-Flat. L'année prochaine, c'est à nous d'aller à Moustier, en souhaitant voir de nouveaux visages rejoindre notre groupe !



Pétanque

Le 12 juin été organisé la traditionnelle pétanque dans la cour du château d'Aulhat par le comité des fêtes. Un franc succès puisque près de 60 doublettes sont venus se disputer le titre.



Le cross DDEN a eu lieu le 13 mai au terrain de foot de Brenat. Malgré une météo mitigée, nous félicitons les élèves de Flat pour leur performance.



La Fête de l'école d'Aulhat s'est tenue le 27 mai. Après une représentation sous le préau, les enfants ont chantés pour la plus grande joie des parents.



Rallye découverte de la nouvelle commune:

Le dimanche 10 juillet a eu lieu la fête de la nouvelle commune. Ce sont 16 équipes qui se sont croisées au fil de la journée traversant les hameaux et les bourgs à la recherche d'indices. A midi un pique nique été organisé pour tous se reposer, et en fin d'après midi c'est dans les cours du château que les participants se sont retrouvés pour partager un verre, manger, et regarder ensemble la finale de l'Euro après la remise des prix. Un moment très convivial bien réussi. Vous retrouverez les photos sur le site internet.



Vie Scolaire

La rentrée scolaire est le jeudi 1er septembre; La répartition des élèves sur le RPI se fera de la façon suivante:

- 13 PS /17 MS	à Aulhat	classe de Mme Bernigot.
- 9 GS/13 CE1	à Brenat	classe de Mme Vankehove.
- 18 CP/6 CE1	à Brenat	classe de Mme Chartreux.
- 11 CE2 / 11 CM1	à Flat	classe de Mme Igonin.
- 15 CM2	à Flat	classe de Mme Abadie.



Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Une attestation de recensement sera délivrée. **Elle doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.**

Attestation de recensement

Cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, D'autre part, les données issues du recensement entraînent une inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pièces à produire :

carte d'identité du jeune
livret de famille

Carte Free Pass

Réservée aux 11 / 20 ans, la Carte Jeunes « Free Pass » est totalement gratuite !

Elle donne droit à des réductions et à de nombreux avantages chez certains commerçants d'Issoire et dans divers services municipaux.

En plus, chaque carte est accompagnée :

- d'un carnet de Tickets Temps Libre de 25 €,
- d'un chèque Lire de 10 €.



La Carte Jeunes « Free Pass » est à retirer à la **Maison des jeunes à Issoire Chemin du Bout du Monde à partir de septembre :**

En période scolaire : les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 16h30 à 18h30.

Pendant les vacances scolaires : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité
- 1 pièce d'identité ou le livret de famille •
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité)

budget des dépenses d'investissement :

Voirie et réseaux	205 000
Bâtiments	92 000
Remboursement annuité d'emprunt	35 000
Petits investissements	<u>11 000</u>
Total des dépenses	343 000

budget des recettes d'investissement :

Subventions	106 000
Remboursement TVA et divers	<u>58 000</u>
Total des recettes	164 000

Nos investissements sont financés par :

Les recettes d'investissement 2016	164 000
L'excédent de fonctionnement 2016	126 000
Une partie du disponible de trésorerie 2015	53 000

Notre situation à fin 2016 restera saine avec :

- **Un excédent de trésorerie de 385 000 €**
- **Un endettement de 315 000 €**

IMPOTS LOCAUX COMMUNAUX 2016

Les impôts locaux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur la non bâti, selon votre situation) que vous allez payer à l'automne sont calculés de la manière suivante :

- Une base fournie par l'administration fiscale
- Multipliée par un taux voté par le Conseil Municipal

Les bases des impôts locaux :

Les bases comparatives 2015 et 2016 et leur évolution sont les suivantes :

	<u>AULHAT</u>		<u>FLAT</u>	
	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taxe d'habitation	367000 / 382000	+ 4 %	441000 / 518000	+ 17 %
Taxe foncière / bâti	214000 / 220000	+ 3 %	291000 / 294000	+ 1 %
Taxe foncière / non bâti	23000 / 24000	+ 4 %	14000 / 14000	0 %

L'évolution importante de la base de la taxe d'habitation des habitants de l'ex commune de Flat est le résultat d'une décision du conseil municipal de Flat en date du 26 juin 2015 qui a supprimé (en raison de la situation financière délicate de la commune en 2015) l'abattement général de 15 % sur la base de calcul de cette taxe.

Cette décision entraîne automatiquement une augmentation de 15 % du montant de la taxe à payer en 2016 pour les habitants de l'ex commune de Flat.

Les habitants de l'ex commune d'Aulhat ne sont pas concernés par cette mesure.

Les taux des impôts locaux :

Les taux comparatifs 2015 sont les suivants :

	<u>AULHAT</u>	<u>FLAT</u>
Taxe d'habitation	10.63 %	10.38 %
Taxe foncière / bâti	13.60 %	15.13 %
Taxe foncière / non bâti	51.82 %	75.07 %

Dans le cadre de la nouvelle commune, nous avons le choix entre deux solutions :

- Harmoniser dès 2016 les taux de la taxe d'habitation pour l'ensemble des habitants de la nouvelle commune en décidant par exemple d'un taux moyen qui entraînerait une hausse du taux pour les habitants de Flat et une baisse pour les habitants d'Aulhat. Ces taux s'appliquant aux bases nouvelles 2016 fournies par l'Administration fiscale comme indiqué plus haut.

- Conserver encore en 2016 les taux 2015 des deux anciennes communes indiqués ci-dessus.

La décision du Conseil Municipal a été de MAINTENIR en 2016 LES TAUX 2015 sur chacune des deux ex communes pour éviter une surimposition de la taxe d'habitation pour les habitants de l'ex commune de Flat, qui dans le cas contraire auraient subi à la fois une augmentation de la base et du taux.

Le Conseil Municipal a aussi décidé, avec application en 2017, de supprimer l'abattement spécial à la base de la taxe d'habitation qui concernait quelques habitants de Flat. Cette décision a été prise avec l'objectif de mettre en harmonie l'ensemble des bases fiscales de taxe d'habitation sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune.

LA JOURNEE DES AINES

Le 1^{er} octobre 2016 sera la journée des aînés. Cette journée s'adressera aux personnes de 63 ans et plus.

Cette année nous vous emmènerons au volcan de Lemptegy où nous ferons une visite du volcan en petit train suivie d'un repas.

Des invitations vous parviendront fin août début septembre, avec un complément d'informations sur l'organisation de cette journée.

L'ARBRE DE NOËL

Le père Noël viendra à la rencontre des enfants de 0 à 10 ans le 18 décembre 2016. Nul doute que sa hotte sera bien garnie de cadeaux... qu'il distribuera après un spectacle et un goûter.

Des invitations parviendront aux enfants concernés, et à leurs parents, vers la fin novembre.

Naissances 2015 :

- 17 juillet 2015 Lucas VERDIER
- 10 décembre 2015 Emma PRULHIÈRE

Mariages 2015

- 25 juillet 2015 Jean-Philippe THEVIER et Julie FLOCH
- 1er août 2015 Thomas PLUTINO et Céline ENJOLRAS
- 23 octobre 2015 Yohann MAHUTEAU et Azucéna CORTES-MACIAS
- 24 octobre 2015 Benoit PRULHIÈRE et Frédérique PINET
- 22 décembre 2015 Timothy COWLEY et Marie GOUSSIÈRE
- 20 juin 2015 Cédric AUTISSIER et Morgane JACOB
- 5 Septembre 2015 Kleant ALUSHAJ et Marie GRANDJEAN

Décès 2015

- 5 février 2015 Maria CHASSAING née SPRINGER - 98 ans (doyenne d'Aulhat)
- 20 février 2015 Jean-Louis DEBEL - 69 ans
- 3 avril 2015 Alphonsine FAYOLLE née GIROIX - 92 ans
- 9 décembre 2015 Ramiro ALMEIDA - 77 ans
- 17 décembre 2015 Jean CHANAL - 80 ans
- 1er mai 2015 Guy BRESSON - 64 ans
- 18 mai 2015 Pierre GRANDJEAN - 54 ans

Naissances 2016

- 14 février 2016 Lili GOBILLARD
- 2 mars 2016 Luka MEALLET
- 8 mai 2016 Mathéo MARTIN-ROCHE
- 10 juin 2016 Luna PERICHON

Mariages 2016

- 18 juin 2016 Fabrice BALDO et Fabienne SALANDROUZE
- 2 juillet 2016 Pascal JOURDE et Cécile GUILHOT
- 9 juillet 2016 Alain SCHILD et Aline FOURNIER

Décès 2016

- 5 janvier 2016 Anne-Marie ROUX née HERAUD - 96 ans
- 4 mai 2016 André MARCHEIX - 78 ans
- 31 mai 2016 Jean Félix MOTTET - 77 ans
- 24 juin 2016 Fabienne GOUSSIÈRE née BAUBET - 53 ans

Lotissement « Les jardins d'Aulhat »

Depuis la fin du mois de mai, les travaux d'aménagement de ce lotissement privé – situé sur un terrain de 11 000 m² entre Aulhat et Flat – ont commencé.

Ce terrain fait partie d'une zone constructible de la carte communale d'urbanisme d'Aulhat. Le propriétaire a vendu cette parcelle à un promoteur immobilier (SCI Voltaire) qui a présenté un projet d'aménagement. Ce projet a été analysé en mairie avec les services d'urbanisme de l'Etat. La commune et l'Etat ont manifesté leurs exigences en matière de réseaux (assainissement, eaux pluviales, éclairage public), de sécurité (lutte contre l'incendie, accès à la RD9) et d'environnement.

Le plan d'aménagement a été officiellement validé fin 2015.



Le projet comporte 19 lots à construire de 450 m² environ situés de part et d'autre d'une voirie centrale.

D'autres lots sont réservés à la gestion générale de l'ensemble (voirie, grille avaloir et contre-pente pour éviter les afflux des eaux de ruissellement, accotements, collecte des déchets, accès sécurisé à la RD9).

Chiens errants :

Nous rappelons que les détenteurs de chiens sont tenus légalement de les maintenir dans leur propriété.

L'errance des chiens peut avoir pour conséquences :

- * le risque d'agression de promeneurs sur la voie publique
- * l'insalubrité des espaces publics (excréments dans les parcs, sur les trottoirs.....)

Plusieurs cas de divagation de chiens ont été signalés récemment et les propriétaires en ont été informés.

Nous comptons sur le civisme de chacun, mais si ces comportements devaient se poursuivre, nous n'hésiterons pas à utiliser la législation en vigueur (notamment la mise en fourrière) pour faire cesser ces situations.

TRAVAUX DEJA REALISES

Aménagement de l'espace communal de la place du château à Aulhat :

Les travaux ont permis de créer :

- Un emplacement de stationnement du véhicule communal et de rangement de divers matériels,
- Un emplacement équipé (électricité, eau, vestiaires et toilettes) facilitant l'organisation des manifestations communales par les associations.

Cet investissement a coûté 70 000 € hors taxe et a été financé à 65 % par l'Etat et le Département.

Félicitations à tous les élus qui se sont beaucoup impliqués au niveau de la préparation, de la coordination et de la surveillance des travaux.



Travaux de sécurité à La Gravière :

L'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la route départementale, associé à une signalisation routière (passage piétons et « chevrons ralentisseurs ») qui reste à réaliser, doivent améliorer la sécurité dans la traversée du hameau.

Cet investissement a coûté 16 000 € hors taxe et a été financé à 50 % par l'Etat et le Département.



Petits travaux en cours de réalisation :

Poursuite de l'aménagement intérieur du hangar communal à Flat (création d'un espace vestiaires et toilettes pour l'employé communal)

Fermeture du local de rangement des matériels à proximité de la salle d'activités à Flat

Ces travaux sont effectués par l'employé communal, par des élus et habitants bénévoles qu'il faut féliciter et remercier.

Je remercie aussi certains habitants de notre commune qui entretiennent les abords (fossés, espaces verts....) de leur propriété ; ils participent à l'embellissement de notre commune et aident le personnel communal.

Voirie municipale

Un programme de travaux sur la voirie municipale est prévu au 2^o semestre 2016, comprenant des rénovations de chaussée et des confortements de chemins à Entre les 2 bois, Javode, Treydieu, Les Escures, Les Clovias, La Malcourtie, La Barbe.....

Ces travaux sont financés à près de 50 % par l'Etat et le Département.

Suite aux orages violents de l'été 2014, certains chemins de la commune de Flat avaient été fortement endommagés (chemin du Chady, de Girard ...). Une subvention exceptionnelle de l'Etat de 40 % va permettre leur remise en état dans le courant de cet été.

Adaptation de l'éclairage public

L'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal nécessite des adaptations (pose de radiolites, changement de lampes anciennes très consommatrices en énergie, harmonisation des coupures nocturnes ...) qui permettront à la fois de se mettre aux normes obligatoires et de maintenir notre niveau de consommation au niveau actuel.

Cet investissement qui représente 26400 € est financé à 60 % par le syndicat électrique départemental.

PROJETS 2017/2018

Nous étudions actuellement un projet d'extension et d'amélioration des réseaux publics au centre de Flat (rue du 19 mars, rue des 2 fontaines, impasse de la garde, place de l'amour ...) ; il consiste à :

- Etendre le réseau d'assainissement collectif
- Rénover les réseaux d'eaux pluviale et potable
- Enfouir les réseaux aériens et moderniser l'éclairage public
- Aménager la place de l'amour devant la mairie

Au cours de l'année 2016, nous allons faire réaliser toutes les études techniques et financières afin de pouvoir décider ensuite de l'opportunité de réaliser ces investissements et avec quel calendrier.

Assainissement individuel :

Nous rappelons que tous les propriétaires de maisons individuelles qui possèdent un assainissement individuel pour traiter les eaux usées doivent respecter les normes en vigueur qui résultent des lois sur l'eau et leurs décrets d'application.

Un diagnostic obligatoire des installations a eu lieu en 2012 ; réalisé par les services techniques de la Lyonnaise des Eaux, par délégation communale, chaque propriétaire a reçu un document indiquant la conformité ou non de l'équipement. La loi demandant une mise aux normes dans un délai de 4 ans.

La commune a organisé des réunions qui avaient pour but d'informer les propriétaires concernés des modifications des normes, des évolutions techniques des matériels et des possibilités d'aides techniques, administratives et financières existantes.

Un nouveau diagnostic des installations va avoir lieu au 2^o semestre 2016 ; vous en serez informés directement par les services techniques de la Lyonnaise des Eaux.

Elections et bureaux de vote :

Notre nouvelle commune va maintenir l'existence de 2 bureaux de vote :

- Le bureau n° 1 à la salle d'activités de Flat qui accueillera les électeurs de l'ex commune de Flat
- Le bureau n° 2 qui accueillera les électeurs de l'ex commune d'Aulhat

La centralisation des résultats (addition des votes des 2 bureaux) se fera au bureau n° 1

L'année 2017 sera marquée par plusieurs élections importantes (présidentielles et législatives) et il est donc important de vous assurer que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales (à faire impérativement avant le 31 décembre 2016).

Evolution de la communauté de communes des Coteaux de l'Allier

Le regroupement des 8 communautés de communes du Pays d'Issoire a été décidé par Madame la préfète du Puy de Dôme et entériné par une grande majorité des 90 communes concernées ; cette nouvelle communauté de communes est créée au 1^{er} janvier 2017.

Parallèlement, les élus ont travaillé sous forme d'ateliers thématiques (économie, patrimoine, culture, sport, social, logement, urbanisme, services techniques, environnement, assainissement, finances, fiscalité, gestion des personnels, gouvernance, communication...) depuis le début de l'année pour réfléchir aux diverses compétences à assumer et à l'organisation à mettre en place.

Des élus de notre commune ont activement participé à ces ateliers. La poursuite de ce travail va s'accroître à l'automne.

